

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°121/2022

**Objet : Instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h rue des Remparts.**

Le Maire de la commune de Clérieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants,  
Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R 411-8, R.411-25 et R.413-1,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – Partie 4 – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977,  
Vu l'intérêt général,

Considérant qu'il y a lieu de limiter la vitesse de tous les véhicules sur la rue des Remparts à 30km/h à partir du passage des Remparts jusqu'à la montée de la Loive.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La vitesse de tous les véhicules est limitée sur la rue des Remparts à 30km/h à partir du passage des Remparts jusqu'à la montée de la Loive dans les deux sens.

**Article 2 :** La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 4<sup>ème</sup> partie – Signalisation de prescription, sera mise en place par la commune.

**Article 3 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Clérieux.

**Article 6 :** Monsieur le Maire de la commune de Clérieux, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Romans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Clérieux.

A Clérieux, le 31 mai 2022

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

Pour le Maire, l'Adjoint



*(Handwritten signature in blue ink)*